

À Ambon, un dernier conseil municipal tendu à cause des travaux du parking de Tréhervé en zone protégée

Plus de monde qu'à l'accoutumée pour ce dernier conseil municipal avant la trêve estivale à Ambon (Morbihan), jeudi 9 juillet 2026. Les raisons : le résultat de la concertation publique du futur lotissement du Clos du Cam et les travaux en cours sur le parking de Tréhervé.

[Ouest-France](#) Publié le 10/07/2026 à 18h14

Le dernier conseil municipal d'[Ambon \(Morbihan\)](#) avant la trêve estivale s'est déroulé, jeudi 9 juillet 2026, en présence d'une vingtaine d'Ambonnais venus chercher des réponses à leurs questions. Le maire, Noël Paul, au nom de la municipalité, a rendu dès l'ouverture de la séance un hommage à son collègue [Dominique Rousselot, maire de Locmaria-Belle-Île-en-Mer, décédé tragiquement](#).

ZAC du Clos du Cam : bilan et approbation du dossier

C'est en présence de Juliette Brahier, représentante de Morbihan Habitat et concessionnaire de l'opération d'aménagement, que l'adjointe en charge de l'urbanisme, Aurore Celard, a rappelé les enjeux de zone d'aménagement concerté (ZAC) du Clos du Cam. De la concertation publique ressort principalement des questions sur la programmation, la circulation, la commercialisation, les zones humides et la sobriété énergétique. La mairie publiera les questions et ses réponses sur son site.

Le bilan et l'approbation du dossier de création de la ZAC ont été adoptés avec 3 voix contre, venant de la minorité municipale.

Treize questions des élus minoritaires

Pas moins de 13 questions étaient posées par les élus minoritaires, parmi lesquelles : les dispositions prises par rapport à cet épisode caniculaire, le plan de sauvegarde de la commune et le rejet d'eau d'assainissement via la station de [Damgan](#) (Morbihan).

Cependant, la tension est montée sur les questions des [travaux engagés sur le parking de Tréhervé](#). L'édile intervient pour répondre aux diverses questions. Le coût des travaux ? Il est de 46 666,05 €. Quel montage financier d'exploitation ? Un partenariat avec une entreprise spécialisée. L'entreprise investit dans le matériel (barrières, bornes de paiement). Estimation de recettes à 177 101 € pour 10 ans, minimisées avec un taux d'occupation de 53 %. Les règles d'urbanisme dans la bande des 100 m ? Le site est classé NDs au sens des articles du code de l'urbanisme. Le parking répond exactement à ces définitions. Des dégradations du milieu naturel ? Nettoyage sécuritaire au fond de la parcelle, débroussaillages, poursuit le maire. Nous avons abattu deux pins (1 complètement mort et 1 empêchant l'accès à la mise aux normes de la pompe de relevage). Aucune haie protégée n'a été enlevée. La surface d'agrandissement est de 1 200 m².

Par la voix de Julien Demettré, élu minoritaire : C'est une situation inadmissible, nous avons été choqués par le saccage environnemental, le manque de transparence et de concertation de la majorité, s'indigne-t-il. Nous soutenons dans ses démarches l'association des Amis de Kervoyal de M^e Perron, présente dans la salle.